



## Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron Musique et Théâtre

### REGLEMENT DES ETUDES

#### Préambule

Le Conservatoire de l'Aveyron est un établissement d'enseignement spécialisé de la musique et du théâtre classé **Conservatoire à Rayonnement Départemental** par le ministère de la Culture qui répond aux différents critères préconisés par le Schéma National d'Orientation Pédagogique (Septembre 2023).

Dans le cadre de son organisation pédagogique, le CRDA disposait d'un règlement des études datant de 2013. La rédaction d'un nouveau règlement s'imposait de façon à clarifier le fonctionnement pédagogique de l'établissement.

Ce présent document a pour objet de porter à la connaissance de tous les usagers du Conservatoire les modalités d'organisation et de suivi de l'offre de formation artistique proposée par l'établissement. Il s'appuie sur le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP - 2023), sur les ressources pédagogiques et territoriales et répond aux orientations souhaitées par les élus du Syndicat mixte du Conservatoire.

Pour l'élaboration de ce règlement des études, la direction s'est appuyée sur le Conseil pédagogique qui a initié la démarche méthodologique de réflexion au sein de chaque département pédagogique avec l'ensemble des enseignants.

Le règlement des études doit être un document dynamique, susceptible d'être remis à jour régulièrement pour répondre aux évolutions et orientations du Conservatoire de l'Aveyron.

Ce règlement a été adopté par le conseil Pédagogique

Voté en CS ... le

---

## SOMMAIRE

### **A - PRINCIPES GENERAUX**

A.1 - Missions du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron	p.4
A.2 - Départements pédagogiques	p.4
A.3 - Organisation pédagogique	p.5
A.4 - Admissions et inscriptions	p.5

### **B - ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE** p.6

B.1 - Eveil et initiation	p.6
B.2 - Parcours études	p.7
• Cycle 1	p.7
• Cycle 2	p.8
• Cycle 3 Fin d'études	p.8
• Cycle 3 Spécialisé (Diplôme d'Etudes Musicales - DEM)	p.9
• Cycle 3 Menant au Diplôme National d'Etudes Musicales (DNEM)	p.9
B.2.1 - Contenu des évaluations - Instruments	p.10
B.2.2 - Diplôme d'Etudes Musicales de Formation Musicale	p.10
B.2.3 - Départements spécifiques et disciplines complémentaires	p.11
B.2.3.1 - Chant	p.11
B.2.3.2 - Département Jazz et Musiques actuelles	p.12
• Cycle 1	p.12
• Cycle 2	p.12
• Cycle 3 Fin d'Etudes	p.13
• Cycle 3 Spécialisé (Diplôme d'Etudes Musicales - DEM)	p.13
• Classes Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)	p.13
• Contenu des évaluations - Jazz et Musiques actuelles	p.13
B.2.3.3 - Musiques traditionnelles	p.14
B.2.3.4 - Disciplines complémentaires	p.14
B.3 - Parcours personnalisé	p.15
B.4 - Parcours adultes	p.15
B.5 - Pratiques collectives et ateliers	p.16

### **C - ENSEIGNEMENT DU THEATRE** p.17

C.1 - Parcours éveil	p.17
C.2 - Parcours études	p.17
C.3 – Evaluation	p.17
C.4 - Atelier adultes	p.18

<b>Acronymes usuels</b>	p.18
-------------------------	------

## **A - PRINCIPES GENERAUX**

En s'inscrivant au conservatoire, et pour rappel du règlement intérieur, l'élève et ses parents s'engagent à :

- Suivre avec régularité et assiduité les cours de toutes les disciplines
- Respecter les professeurs, le personnel administratif et les règles de discipline de l'établissement (voir règlement intérieur)
- Travailler régulièrement chez soi en suivant les consignes données par les enseignants
- Prévenir le secrétariat en cas d'absence et justifier par écrit
- Se procurer le matériel exigé par les enseignants
- Se procurer les ouvrages pédagogiques demandés
- Participer aux manifestations pour lesquelles il est sollicité

### ***Congés***

Pour raison personnelle, un élève peut à tout moment demander un congé au conservatoire une fois dans sa scolarité. La demande doit être adressée à la direction par écrit et est étudiée par l'équipe pédagogique. En cas d'avis favorable, la réinscription est garantie à la rentrée scolaire suivante. Un congé ne donne en aucun cas lieu au remboursement des droits d'inscription.

### ***Dispenses ou dérogation***

Dans le cadre de son parcours, en début d'année scolaire, un élève peut solliciter une dispense pour l'une des matières suivies en dehors de la dominante : pratique collective ou Formation Musicale. La demande, argumentée, doit être adressée à la direction par écrit et est étudiée par l'équipe pédagogique. Une dispense n'est accordée que pour une année scolaire et une seule fois au cours d'un cycle.

### ***Équivalences***

Dans le cas d'un élève déjà détenteur de diplômes dans d'autres établissements, ce dernier peut demander l'obtention d'une équivalence. La demande doit être adressée à la directrice par écrit, avec copie des diplômes, et est étudiée par l'équipe pédagogique qui accorde ou non l'équivalence et dispense l'élève de suivre les cours correspondants. L'équivalence ne s'applique pas pour les pratiques collectives.

### ***Évaluations : examens et auditions***

L'évaluation participe du principe même de formation (SNOP 2023). Les modalités des évaluations et examens sont déterminées par le règlement des études.

L'évaluation a pour fonction de situer l'élève et de permettre son orientation tout au long de sa scolarité et particulièrement à la fin de chaque cycle. Elle se veut essentiellement formative, dans le but d'aider l'élève à progresser au mieux de ses possibilités. Elle permet de vérifier, avec différentes modalités, que l'ensemble des acquisitions et des connaissances prévues (objectifs de cycles) a été assimilé. Elle peut permettre, le cas échéant, une réorientation vers un parcours plus adapté à l'élève.

Les examens et auditions sont obligatoires et ne donnent lieu à exemption que sur production de documents justificatifs.

En cas d'absence non justifiée, l'exclusion de l'élève peut être prononcée sur avis du conseil pédagogique.

Pour toutes les évaluations des disciplines musicales, l'obtention de l'UE ou le passage dans le cycle supérieur est conditionné(e) à l'obtention d'une mention Bien ou Très Bien.

### **A.1 - Missions du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron**

- Assurer l'enseignement artistique spécialisé de la musique et du théâtre
- Favoriser la diffusion et la création
- Soutenir la pratique en amateur
- Développer les dispositifs en partenariat avec l'Education Nationale : Classes à Horaires Aménagés Musique et Théâtre (CHAM, CHAT)
- Contribuer à l'Education Artistique et Culturelle (EAC) avec les partenaires et acteurs du territoire

### **A.2 - Départements pédagogiques**

Ils réunissent les enseignants d'un même département - d'une même famille d'instruments ou d'une même esthétique - pour concevoir les contenus pédagogiques spécifiques à leur discipline, élaborer les programmes d'évaluation et proposer la réalisation de projets artistiques et pédagogiques (concerts, rencontres, classes de maître, etc.).

Chaque département est coordonné par un enseignant coordinateur, professeur d'enseignement artistique de préférence ou assistant d'enseignement artistique.

Certains enseignants peuvent appartenir à plusieurs départements en raison de la polyvalence de leurs enseignements.

#### Les différents départements

- **Théâtre**
- **Formation Musicale**
- **Éveil musical**
- **Cordes** : violon, alto, violoncelle et contrebasse
- **Bois** : flûte traversière, hautbois, basson, clarinette et saxophone
- **Cuivres** : trompette, cor, trombone et tuba
- **Claviers et instruments polyphoniques** : piano, accordéon chromatique
- **Cordes pincées** : guitares et harpe
- **Musique ancienne** : clavecin, flûte à bec, orgue
- **Voix** : chant, chant choral, direction de chœur
- **Jazz et Musiques Actuelles** : guitare électrique, guitare basse et batterie, percussions, saxophone jazz, piano jazz
- **Musiques traditionnelles** : accordéons diatonique et chromatique, cabrettes
- **Orchestres** : ensembles dirigés
- **Musique de chambre et accompagnement**
- **CHAM instruments** (Classes à Horaires Aménagés Musique)
- **CHAM voix et Chœur à l'école**

### **A.3 - ORGANISATION PEDAGOGIQUE**

L'organisation pédagogique du Conservatoire est définie par le règlement intérieur du syndicat mixte.

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron - Musique et théâtre - dispense un enseignement structuré et progressif assurant l'éveil, l'initiation puis l'acquisition des compétences nécessaires à une pratique artistique autonome de qualité.

L'apprentissage est organisé sous la forme de parcours de formation permettant à chacun de s'épanouir dans son projet artistique, aussi bien dans le cadre d'une pratique amateur que pour une formation professionnelle initiale. La pratique collective est au cœur de toutes les formes d'enseignement.

Trois parcours permettent une formation artistique à tout niveau et à tout âge :

- Le parcours études précédé par l'éveil et l'initiation
- Le parcours personnalisé (uniquement pour l'enseignement de la musique)
- Le parcours adulte

Les passerelles entre les parcours sont possibles sur proposition des enseignants et validation de la direction. En fonction des spécificités territoriales, des aménagements peuvent être mis en place par l'équipe pédagogique et sur validation de la direction.

En dehors de ces trois parcours proposés, d'autres pratiques musicales sont possibles, notamment par le biais de la pratique collective.

### **A.4 - Admissions et inscriptions**

L'admission au CRDA s'effectue sans condition afin de permettre l'accès au plus grand nombre. Cependant, les inscriptions sont reçues dans la limite des places disponibles, et la priorité est donnée aux enfants et aux élèves en parcours études. La première année d'inscription est considérée comme une année probatoire pour chaque élève, principalement au regard de son comportement et de son investissement.

- Pour le théâtre, tous les enfants sont accueillis à partir de l'âge de 6 ans en éveil et les adultes amateurs en atelier sans limites d'âge. Le parcours études est accessible à partir de l'âge de 15 ans après un entretien de motivation.
- Pour la musique, les modalités d'inscription dépendent de deux cas de figure.

**Si l'élève est débutant, en fonction de son âge :**

- |                                      |                         |
|--------------------------------------|-------------------------|
| • Moyenne section maternelle (4 ans) | Jardin musical          |
| • Grande section maternelle (5 ans)  | Éveil 1                 |
| • Cours préparatoire-CP (6 ans)      | Éveil 2                 |
| • Cours élémentaire 1 (7 ans)        | Initiation (instrument) |
| • A partir de 8 ans                  | Cycle 1                 |
| • Adulte                             | Parcours adulte         |

### Si l'élève a déjà une pratique musicale et selon l'instrument choisi :

- Un entretien avec les professeurs ou un test d'entrée pourra être proposé durant la première quinzaine de septembre (Formation Musicale et instrument).
- L'admission définitive est prononcée après accord de la direction. Le nombre de places peut être limité.

Admission pour les disciplines spécifiques :

**Chant** : admission sur test d'entrée (programme libre) à partir de 14 ans (15 ans pour les garçons) Avant cet âge, inscription en chant choral ou atelier ados-initiation dès 12 ans. Age maximum 24 ans\* et priorité donnée aux plus jeunes

**Jazz et Musiques Actuelles** : admission avec un niveau instrumental équivalent à la fin du cycle 1, excepté pour la batterie, la basse électrique et la guitare électrique (enseignées exclusivement au sein du département jazz/musiques actuelles). Age maximum 30 ans\*

**Musique traditionnelle** : sans conditions préalables

\*Au-delà des limites d'âge indiquées, une inscription en parcours adultes est possible (cf. paragraphe page 15)

## B - ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE

La formation du musicien dans l'enseignement initial repose de manière continue sur les pratiques musicales collectives et individuelles. Pour s'accomplir dans toutes leurs dimensions, ces pratiques s'entourent des connaissances culturelles nécessaires. Le conservatoire propose différents **parcours de formation construits et formalisés**. La principale organisation de la formation repose sur un parcours études en cursus décliné en plusieurs cycles. Le règlement des études prévoit également des parcours de formation répondant à des besoins pour lesquels le cursus en plusieurs cycles n'est pas adapté de façon optimale (âge, profil, acquis, projet, motivation, capacités, contexte, territoire etc.).

Le Conservatoire de l'Aveyron souhaite répondre aux différentes attentes des usagers et s'adapter aux projets de chacun, tout en restant en conformité avec le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP2023)

### B.1 - Éveil et initiation

Cet apprentissage initial proposé aux enfants à partir de l'âge de quatre ans est destiné à :

- Développer la sensibilité et la curiosité
- Affiner les perceptions d'espace et de temps
- Former l'oreille
- Mettre en place des repères (vocabulaire)

Les démarches pédagogiques mises en œuvre privilégient l'aspect ludique des apprentissages au travers de jeux rythmiques, chansons, comptines et activités corporelles.

Ouvert à tous dans la limite des places disponibles, ce parcours est organisé sur 3 années :

- **Jardin musical**
- **Eveil musical 1**
- **Eveil musical 2**. Découverte des différents instruments proposés au conservatoire. A l'issue de cette année, l'enfant choisit l'instrument avec lequel il souhaite débiter sa pratique instrumentale (dans la limite des places disponibles)

Niveau et âge	Durée hebdomadaire
Jardin Musical 4 ans (MS)	45 minutes
Eveil 1 5 ans (GS)	45 minutes
Eveil 2 (CP)	45 minutes

## B.2 - Parcours études

Ce parcours s'adresse aux élèves qui souhaitent débiter ou poursuivre l'apprentissage d'une discipline, et perfectionner leurs connaissances dans un cadre progressif, au travers de répertoires variés.

L'accès au Parcours études est possible à partir de 7 ans en initiation, âge correspondant à l'entrée en CE1 (cours élémentaire première année). A partir de 21 ans\* un élève débutant est orienté vers le parcours adultes à l'exception d'un niveau avéré de fin Cycle 2 lui permettant de rejoindre le parcours études.

\*24 ans pour le chant, 30 ans pour le Jazz et les Musiques Actuelles, sans limite d'âge pour la Musique Traditionnelle.

Organisation :

Les études sont organisées en 3 cycles, d'une durée moyenne de 4 ans.

Chaque cycle comprend 3 pratiques obligatoires :

- Instrumentale ou vocale
- Pratique collective
- Formation musicale

NB : Pour le Cycle 1, la formation musicale peut-être enseignée et proposée conjointement à la pratique collective sur certaines antennes sous forme « d'atelier musical » ou de « formation musicale-orchestre » réunissant les deux enseignements obligatoires.

Chaque cycle est validé par un examen final en présence d'un jury spécialiste permettant l'accès au cycle supérieur ou l'obtention d'une attestation, d'un brevet, certificat ou diplôme (voir contenu et tableau des évaluations ci-dessous).

### Cycle 1

Le Cycle 1 constitue un tronc commun généraliste permettant ultérieurement des choix de pratiques plus spécialisées (cf. SNOF 2023)

Il vise à développer la motivation et la curiosité de l'élève à travers une pratique artistique individuelle et collective, construire les bases d'une méthode de travail au moyen de vocabulaire et de connaissances adaptés à l'âge de l'élève pour permettre une première expérience de pratique musicale personnelle et épanouie.

Une attestation de fin de Cycle 1 est délivrée après validation des enseignements obligatoires.

Durée du Cycle entre 3 et 5 ans.

Pratique	Durée hebdomadaire	Evaluation
Instrumentale ou vocale	20 minutes (initiation) 30 minutes (à partir de C1-1 <sup>ère</sup> année)	Bilan en milieu de cycle Evaluation en fin de cycle
Formation musicale	45 minutes à 1h30	Contrôle continu
Pratique collective : <ul style="list-style-type: none"> <li>Orchestres cycle 1* (cordes et vents)</li> <li>Ensembles instrumentaux</li> <li>Chœurs enfants, voix en scène</li> </ul>	1h à 1h30	Attestation d'assiduité

\* Sur avis du professeur d'instrument, généralement à partir de la 2<sup>ème</sup> année de Cycle 1

## Cycle 2

Consolider et approfondir les acquis du Cycle 1. Favoriser l'accès à une pratique autonome en développant une approche musicale curieuse et personnelle.

Un Brevet d'Etudes Musicales (BEM) est délivré à l'issue de ce cycle avec l'obtention des 3 pratiques obligatoires.

Durée du Cycle entre 3 et 5 ans.

Pratique	Durée hebdomadaire	Evaluation
Instrumentale ou vocale	45 minutes	Bilan en milieu de cycle Evaluation en fin de cycle
Formation musicale	1h à 2h	Evaluation de fin de cycle
Pratique collective : <ul style="list-style-type: none"> <li>Orchestres cycle 2 (cordes et vents),</li> <li>Ensembles instrumentaux</li> <li>Chœur ados, chœur adultes, voix en scène</li> </ul>	1h à 1h30	Attestation d'assiduité

## Cycle 3 - Fin d'Etudes

Approfondir une pratique et culture musicale afin de développer un projet artistique riche et structuré de façon autonome.

Favoriser la transversalité entre esthétiques artistiques. Aborder la notion de création et d'écriture personnelle.

Le Certificat d'Etudes Musicales (CEM) est délivré à la fin du cycle avec l'obtention de 4 pratiques obligatoires (pratique instrumentale ou vocale, Formation Musicale, pratique collective et musique de chambre).



Pratique	Durée hebdomadaire	Evaluation
Instrumentale ou vocale	1h	Contrôle tout au long du cycle Evaluation en fin de cycle
Formation musicale *	1h30 à 2h30	Evaluation de fin de cycle
Pratique collective dirigée : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Orchestre symphonique**</li> <li>• Ensembles instrumentaux</li> <li>• Chœurs adultes, voix en scène</li> <li>• Ateliers</li> <li>• Initiation accompagnement →</li> </ul>	1h à 1h30  Sessions organisées sur l'année	Attestation d'assiduité
Musique de chambre	2 semestres sur la durée du cycle	Concert d'évaluation pour chaque semestre à valider

\*Facultative si Brevet d'Etudes Musicales cycle 2 (FM) obtenu

\*\*pratique collective obligatoire pour les instruments d'orchestre

### Cycle 3 - Spécialisé (Diplôme d'Etudes Musicales - DEM)

Destiné à permettre aux élèves de conduire un projet artistique personnel exigeant, ce parcours de formation soutenue est soumis à une procédure d'admission permettant d'évaluer la motivation et les capacités de l'élève intéressé.

Le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) est délivré à la fin du cycle avec l'obtention de 4 pratiques obligatoires (pratique instrumentale ou vocale, Formation Musicale, pratique collective, musique de chambre)

Pratique	Durée hebdomadaire	Evaluation
Instrumentale ou vocale	1h	Contrôle tout au long du cycle Evaluation en fin de cycle
Formation musicale*	2h à 2h30	Evaluation de fin de cycle
Pratique collective dirigée : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Orchestre symphonique**</li> <li>• Ensembles instrumentaux</li> <li>• Chœurs adultes, voix en scène</li> <li>• Ateliers</li> <li>• Initiation accompagnement →</li> </ul>	1h à 1h30  Sessions organisées sur l'année	Attestation d'assiduité
Musique de chambre**	2 semestres sur la durée du cycle	Concert d'évaluation pour chaque semestre à valider

\*Facultative si Certificat d'Etudes Musicales (FM)

\*\*pratique collective obligatoire pour les instruments d'orchestre

### Cycle 3 - Menant au Diplôme National d'Etudes Musicales (DNEM)

Ce cycle qui conduit au DNEM fait l'objet de textes réglementaires spécifiques.

Son organisation pédagogique répond au référentiel de compétences prévu par arrêté.

(SNOP 2023). Le CRDA va conduire une réflexion sur la mise en place d'un DNEM dans certaines disciplines en partenariat avec les établissements classés de la région avec lesquels il travaille actuellement en réseau.

## B.2.1 - Contenu des évaluations - Instruments

NIVEAU	EVALUATION ET RECOMPENSE	ORGANISATION ET MODALITES D'EVALUATION
<b>CYCLE 1</b> 5 ans maximum	Bilan en cours de cycle	Niveau 1C2 ou 1C3 : audition de classe en cours d'année scolaire 1 ou 2 pièces - Durée 5 mn maximum Jury : collège des professeurs Conseils oraux à l'issue de la prestation
	<b>UE instrumental de l'ATTESTATION de Cycle 1</b>	Niveau 1C4 ou 1C5 : évaluation en fin d'année scolaire 2 pièces dont une donnée 6 semaines avant l'examen Durée 10 mn maximum Épreuve d'autonomie Jury extérieur - UE avec mention Bien ou Très Bien
<b>CYCLE 2</b> 5 ans maximum	Bilan en cours de cycle	Niveau 2C2 ou 2C3 : contrôle en fin d'année scolaire 1 ou 2 pièces - Durée 10 mn maximum Jury extérieur - conseils oraux à l'issue de la prestation
	<b>UE instrumental du BREVET de Cycle 2</b>	Niveau 2C4 ou 2C5 : examen en fin d'année scolaire 2 ou 3 pièces dont une donnée 6 semaines avant l'examen Durée ± 15 mn Épreuve d'autonomie Jury extérieur - UE avec mention Bien ou Très Bien
<b>CYCLE 3 FIN D'ÉTUDES</b> 3 ans maximum	En cours de cycle	Tous niveaux Contrôle en fin d'année scolaire Programme libre* - Durée ± 15 mn Jury extérieur - conseils oraux à l'issue de la prestation
	<b>UE instrumental du CERTIFICAT d'ÉTUDES MUSICALES (CEM) ET/OU</b> Entrée en Cycle PRÉ- SPÉCIALISÉ	Examen en fin d'année scolaire sur proposition du professeur Programme libre* sous forme de concert – Durée entre 15 à 20 mn Jury extérieur - UE du Certificat avec mention Bien ou Très Bien
		Examen en fin d'année scolaire sur proposition du professeur Programme libre* comprenant une pièce technique Durée 15 à 20 mn Jury extérieur - Admis ou non admis
<b>CYCLE 3 SPÉCIALISÉ</b> 4 ans maximum  (2 ans pré-spé + 2 ans spécialisé)	Entrée en Cycle SPÉCIALISÉ	Examen en fin d'année scolaire sur proposition du professeur Programme de 3 ou 4 pièces* dont une de virtuosité Durée 15 à 20 mn Jury extérieur - Admis ou non admis en Cycle Spécialisé
	En cours de cycle	Contrôle en fin d'année scolaire Programme libre* Jury extérieur - conseils oraux à l'issue de la prestation
	<b>UE instrumental du DIPLÔME d'ÉTUDES MUSICALES (DEM)</b>	Examen en fin d'année scolaire sur proposition du professeur Programme de 3 ou 4 pièces* dont une pièce contemporaine – Durée 20 à 30 mn Jury extérieur – UE du Diplôme avec mention Bien ou Très Bien

\*De styles et d'époques différents

## B.2.2 - Diplôme d'Etudes Musicales de Formation Musicale

Les élèves désirant se spécialiser en Formation Musicale peuvent poursuivre cette discipline en Cycle Spécialisé en vue de l'obtention du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) de Formation Musicale.

Ce cycle Spécialisé est ouvert aux élèves :

- Ayant validé un Certificat d'Etudes Musicales en Formation Musicale.
- Ayant un niveau instrumental de cycle 3 (brevet de fin de cycle 2 validé)

Suivant le niveau de l'élève et sur recommandation de l'équipe pédagogique, il peut être proposé une à deux années de Pré-Spécialisé avant d'intégrer le Cycle Spécialisé.

L'obtention du DEM de Formation Musicale est conditionnée à la validation de 4 U.E. : discipline principale, initiation à l'accompagnement au piano, pratique collective et érudition.

Pratique	Durée de cours hebdomadaire	Evaluation
Formation Musicale	2h30 à 3h	Evaluation terminale*
Initiation à l'accompagnement au piano	30 minutes	Evaluation terminale
Pratique collective : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chœur adulte</li> <li>• Ensembles dirigés</li> <li>• Ateliers</li> </ul>	1h à 2h	Attestation d'assiduité ou contrôle continu
U.V. d'érudition**	30 minutes à 1h	Contrôle continu ou évaluation terminale

\*Evaluation constituée d'épreuves écrites et orales

\*\*Erudition. L'enseignement proposé pourra être l'une des matières suivantes : histoire de la musique, écriture, analyse, direction de chœur

### B.2.3 - Départements spécifiques et disciplines complémentaires

#### B.2.3.1 - Chant

Si la pratique vocale est largement plébiscitée et encouragée sur l'ensemble des parcours artistiques au CRDA, le choix du chant comme pratique principale est possible dès l'âge de 12 ans en initiation (atelier en petit groupe) puis en cours individuel à partir de 14 ans.

Niveau	Pratique et durée hebdomadaire	Évaluations
Initiation De 12 à 14 ans 2 ans maxi	Cours de chant par petits groupes 1h Cours de FM 1h Pratique collective*	Contrôle continu Test d'entrée en cycle 1
Cycle 1 A partir de 14 ans (15 ans pour les garçons) 3 ans maxi	Cours de chant individuel 30 minutes Cours de FM 1h Cours avec accompagnateur Pratique collective*	Contrôle continu Examen de fin de cycle : 2 airs de styles différents + épreuve d'autonomie
Cycle 2 3 ans maxi	Cours de chant 45 minutes Cours de FM Chanteur 1h Cours avec accompagnateur Pratique collective*	Examen de fin de cycle : 3 airs de styles et de langues différents + épreuve d'autonomie
Cycle 3 Fin d'études 3 ans maxi	Cours de chant 1h Cours de FM Chanteur 1h Cours avec accompagnateur Pratique collective* Musique de chambre Piano complémentaire	Examen de fin de cycle (UE du CEM) : Récital libre élaboré avec le professeur
Cycle 3 Spécialisé 3 ans maxi	Cours de chant 1h Cours de FM Chanteur 1h Cours avec accompagnateur Pratique collective* Musique de chambre Piano complémentaire	Examen de fin de cycle (UE du DEM) : 4 pièces de styles et langues différentes (extrait d'œuvre lyrique, mélodie ou lied, air d'oratorio ou musique ancienne, 1 pièce contemporaine)

\*Pratique collective : chœur ados, chœur adultes, voix en scène, atelier baroque, atelier MAC

### B.2.3.2 - Département Jazz et Musiques Actuelles

L'admission au département Jazz et Musiques Actuelles requiert un niveau instrumental ou vocal équivalent à une fin de cycle 1, excepté pour la batterie et les percussions, la guitare électrique et la guitare basse qui sont enseignées exclusivement au sein du département jazz et musiques actuelles.

Instruments	Conditions d'entrée
Batterie et percussions Guitare électrique et guitare basse	Enseignées en jazz et Musiques actuelles uniquement
Tous les autres instruments (piano, saxophone, trompette etc.) et voix	Niveau de fin de cycle 1 instrumental*

\*L'appréciation du niveau de l'élève se fera en lien avec l'équipe pédagogique lors de l'inscription de l'élève.

Jusqu'en fin de Cycle 2, les deux disciplines Jazz et Musiques Actuelles font l'objet d'un tronc commun. En Cycle 3, l'élève choisit l'une des deux esthétiques.

Pour cela, lors de l'évaluation de fin de Cycle 2, l'élève présente un programme dont le contenu permet au jury d'attester de ses capacités à poursuivre soit vers l'esthétique Jazz, soit vers celles de Musiques actuelles.

Les objectifs généraux de fin de cycle du département Jazz et Musiques actuelles sont identiques à ceux des disciplines instrumentales.

A ceux-ci s'ajoutent les notions spécifiques d'improvisation, d'arrangement, de connaissances harmoniques, de composition ainsi que la capacité à s'intégrer dans un groupe.

#### Cycle 1

Pratique	Durée hebdomadaire	Evaluation
Pratique collective	1h à 1h30	Bilan en milieu de cycle et évaluation en fin de cycle*
Pratique instrumentale ou vocale	30 minutes	
Formation Musicale**	1h	Contrôle continu

\*En jazz et Musiques Actuelles, la pratique collective et la pratique instrumentale font l'objet d'une seule évaluation au sein d'une épreuve commune.

\*\* En cycle 1, les élèves du département Jazz et Musiques Actuelles suivent le même cours de formation musicale que les élèves des départements « classiques ». Il s'agit d'un tronc commun apportant des bases nécessaires à tous les instruments et esthétiques.

#### Cycle 2

Pratique	Durée hebdomadaire	Evaluation
Pratique collective	1h à 1h30	Bilan en milieu de cycle et évaluation en fin de cycle*
Pratique instrumentale ou vocale	45 minutes	
Formation Musicale**	1h15 à 2h	Evaluation en fin de cycle

\*En jazz et musicales actuelles, la pratique collective et la pratique instrumentale font l'objet d'une seule évaluation au sein d'une épreuve commune.

\*\* A partir du cycle 2, suivant l'antenne où se trouve l'élève, la formation musicale pourra être « classique » ou bien spécifique « jazz musiques actuelles ».

### Cycle 3 - Fin d'Etudes (Certificat d'Etudes Musicales - CEM)

Pratique	Durée hebdomadaire	Evaluation
Pratique collective	1h30	Evaluation de fin de cycle*
Pratique instrumentale ou vocale	1h	
Formation Musicale	1h15 à 2h	Evaluation de fin de cycle**

\*En Jazz et Musiques Actuelles, la pratique collective et la pratique instrumentale font l'objet d'une seule évaluation au sein d'une épreuve commune.

\*\* Il est nécessaire d'avoir validé le brevet de fin de cycle 2 de formation musicale afin de valider le Certificat d'Etudes Musicales de Jazz Musiques Actuelles.

### Cycle 3 - Spécialisé (Diplôme d'Etudes Musicales - DEM)

Pratique	Durée hebdomadaire	Evaluation
Pratique collective	3h	Evaluation de fin de cycle*
Pratique instrumentale ou vocale	1h	
Formation Musicale	1h	Evaluation de fin de cycle**
Atelier M.A.O.***	1h30	Evaluation de fin de cycle

\*En Jazz et Musiques Actuelles, la pratique collective et la pratique instrumentale font l'objet d'une seule évaluation au sein d'une épreuve commune.

\*\*Il est nécessaire d'avoir validé Certificat d'Etudes Musicales (CEM) en formation musicale afin de valider le DEM de jazz-musiques actuelles.

\*\*\*M.A.O. : Musique Assistée par Ordinateur. Cet enseignement est obligatoire seulement pour les élèves suivant l'esthétique Musiques Actuelles

### Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES)

Elaboré en réseau et construit en partenariat avec trois autres établissements classés de la région Occitanie, ce parcours prépare les étudiants à intégrer un établissement d'enseignement artistique supérieur (pôles supérieurs, Conservatoires Nationaux Supérieurs etc.). Ce dispositif - en préfiguration et en attente d'agrément - concerne le jazz.

## Contenu des Evaluations - Jazz et Musiques Actuelles

NIVEAU	EVALUATION ET RECOMPENSE	ORGANISATION ET MODALITES D'EVALUATION
CYCLE 1	Bilan en cours de cycle	Un ou deux thèmes (dans le cadre d'une audition organisée par le responsable d'antenne en lien avec l'enseignant)
	<b>UE instrumental de l'ATTESTATION de Cycle 1</b>	Deux thèmes de styles différents, dont l'un imposé. Durée : 10 minutes maximum
CYCLE 2	Bilan en cours de cycle	Deux thèmes de styles différents Durée : 10 minutes maximum
	<b>UE instrumental du BREVET de Cycle 2</b>	Deux ou trois thèmes de styles différents, dont l'un imposé. Durée : 15 minutes maximum
<b>CYCLE 3 FIN D'ÉTUDES</b>	<b>UE instrumental du CERTIFICAT d'ÉTUDES MUSICALES (CEM)</b>	Programme libre de 15 à 20 minutes, dont : - une composition personnelle - un ou deux morceaux imposés
<b>CYCLE 3 SPÉCIALISÉ</b>	Entrée en Cycle SPÉCIALISÉ*	Programme libre de 15 à 20 minutes, dont une composition personnelle
	<b>UE instrumental du DIPLÔME d'ÉTUDES MUSICALES (DEM)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 morceaux choisis par le jury au moment de l'épreuve parmi une liste de 8 à 9 morceaux imposés préparés à l'avance</li> <li>• Programme libre de 20 minutes incluant au moins une composition personnelle</li> </ul>

\*Le cycle spécialisé peut être précédé d'une ou deux années de cycle 3 Pré-Spécialisé

Lors de sa prestation, l'élève devra démontrer sa capacité à improviser sur toute ou partie de la grille du thème, à s'intégrer dans un groupe, y impulser le tempo et, suivant le niveau, écrire un arrangement et composer.

Le choix des programmes libres se fera sous la responsabilité de l'enseignant. Il appartient à ce dernier – en lien avec le responsable du département pédagogique – d'être en mesure de proposer à l'élève des morceaux dont le degré de difficulté correspond aux attentes du niveau de l'évaluation présentée. Les programmes libres devront être constitués de morceaux de styles différents.

Pour les évaluations de fin de cycle 1 et fin de cycle 2, une épreuve d'autonomie pourra être demandée sous forme de déchiffrage avec mise en loge.

### B.2.3.3 - Musiques traditionnelles

Spécialités : accordéon diatonique, chromatique et cabrette

L'admission en musiques traditionnelles s'effectue sans condition de niveau ni d'âge. La priorité est toutefois donnée aux candidats les plus jeunes.

Pratique	Durée hebdomadaire	Evaluation
Instruments : Accordéon diatonique, chromatique et cabrette	20 minutes (initiation) 30 minutes Cycle 1 45 minutes cycle 2 1h Cycle 3	Bilan en milieu de cycle Evaluation en fin de cycle
Pratique collective <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier</li> <li>• Bal</li> </ul>	1h à 2h	Attestation d'assiduité
Formation Musicale (facultative)	1h	

#### **B.2.3.4 - Disciplines complémentaires**

Pour tous les élèves et en fonction des places disponibles il est possible de bénéficier de l'enseignement d'une deuxième discipline instrumentale ou vocale sous certaines conditions :

- Avoir validé le cycle 1
- Sur avis favorable de la direction et du professeur de la discipline en cours
- Dans le cadre de leur parcours, les élèves chanteurs de Cycle 3 doivent pratiquer le piano

### **B.3 - Parcours personnalisé**

Ce parcours propose un apprentissage artistique de qualité dans un mode opératoire plus souple et ouvert à tous (jusqu'à 21 ans\*) sur l'ensemble du territoire et à l'échelle des antennes du CRDA.

\*Jusqu'à 24 ans pour le chant et 30 ans pour le Jazz et les Musiques Actuelles

Accessible après quatre années d'études minimum en cycle 1, sur proposition des enseignants et avis de la direction.

Parcours sans évaluation. Deux disciplines obligatoires :

- Pratique collective
- Pratique instrumentale ou vocale
- Formation Musicale facultative.

<b>Pratique</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Suivi</b>
Instrumentale ou vocale	30 minutes	Attestation d'assiduité
Pratique collective : <ul style="list-style-type: none"><li>• Orchestre</li><li>• Ensemble instrumental</li><li>• Atelier</li><li>• Chœur etc.</li></ul>	1h à 2h	
Formation Musicale facultative		

### **B.4 - Parcours adultes**

Destiné aux élèves à partir de 21 ans\* environ suivant la discipline et le profil de l'élève, ce parcours accueille les adultes déjà musiciens ou débutants souhaitant suivre un enseignement de qualité sans évaluation.

\*A partir de 24 ans pour le chant et 30 ans pour le Jazz et les Musiques Actuelles

Une passerelle vers le parcours études est possible à partir d'un niveau équivalent à la fin de cycle 2 sur avis de l'enseignant et validation de la direction\*\*.

Participation tous les deux ans à des concerts de mise en situation.

- Pratique collective
- Pratique instrumentale ou vocale
- Formation musicale obligatoire 2 ans au minimum pour les adultes débutants

L'accueil au conservatoire des élèves adultes est conditionné par le nombre de places disponibles dans les classes d'instruments. Les enfants étant prioritaires, l'inscription en parcours adultes est reconductible tous les 3 ans.

<b>Pratique</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Suivi</b>
Instrumentale ou vocale	30 minutes**	Concert de mise en situation tous les 2 ans
Formation musicale obligatoire pour les débutants	1h à 1h30	Attestation d'assiduité
Pratique collective : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Orchestre</li> <li>• Ensemble instrumental</li> <li>• Atelier</li> <li>• Chœur etc.</li> </ul>	1h à 2h	

\*\*Dans le cas d'un élève souhaitant rejoindre le parcours études et justifiant d'un niveau de fin de Cycle 2, ce dernier pourra bénéficier - pour cette année de préparation à l'examen - de 45 minutes de cours hebdomadaire

### **B.5 - Pratiques collectives et ateliers**

La pratique collective au Conservatoire est obligatoire pour tous les élèves quel que soit leur parcours (parcours études, parcours personnalisé ou parcours adultes). Elle est au cœur de l'enseignement et permet à l'élève de partager avec d'autres sa pratique artistique. Elle fait partie intégrante de la formation. La pratique collective contribue au rayonnement de l'établissement lors des manifestations. Elle existe sous plusieurs formes :

- Orchestres et ensembles instrumentaux dirigés : orchestre symphonique, orchestre à cordes, orchestre à vents, fanfare, batterie-fanfare, brass-band, etc.
- Ensembles vocaux adultes, jeunes et enfants
- Voix en scène
- Musique de chambre
- Ensembles jazz, musiques actuelles, musique traditionnelle, musique ancienne, Musique Assistée par Ordinateur (MAO)
- Initiation à l'accompagnement

Pour les élèves pratiquant un instrument d'orchestre, et sur avis du professeur d'instrument, la pratique en orchestre est prioritaire.

La pratique collective et les ateliers peuvent être suivis hors parcours dans la limite des places disponibles. Suivant les orchestres et les ensembles, un niveau de pratique instrumentale est requis.



## C - ENSEIGNEMENT DU THEATRE

Le théâtre est une pratique collective. Son enseignement est construit autour d'une discipline centrale qu'est l'art dramatique, ou art du jeu théâtral. D'autres enseignements complémentaires tels que dramaturgie, improvisation, masque, ou encore mise en scène viennent compléter l'apprentissage théâtral.

### C.1 - Parcours Eveil

En amont du parcours études, deux ateliers d'éveil sont proposés aux enfants et adolescents entre 8 et 14 ans dans le cadre d'un parcours découverte.

Age et niveau	Durée hebdomadaire	Contenu
<b>Eveil 1</b> 6 - 10 ans	2h	Espace de découverte, l'éveil propose une approche ludique de l'art de théâtre. Du jeu d'enfant vers le jeu scénique, il vise à développer la confiance en soi, la relation à l'autre, les notions d'espace et de temps, l'exploration des potentiels expressifs individuels et collectifs
<b>Eveil 2</b> 11 - 14 ans	2h	

Une attestation de parcours peut être délivrée à l'issue du parcours éveil.

### C.2 - Parcours études

Organisé en trois cycles, le parcours études accueille les adolescents à partir de l'âge de 15 ans.

Niveau et durée	Durée hebdomadaire	Contenu
<b>Cycle 1</b> <i>Détermination</i> De 1 à 2 ans	2h30 à 5h	Confrontation aux exigences du travail en groupe, à l'enjeu collectif du jeu dramatique. Compréhension des exigences du « corps » théâtral, voix et corps dans l'espace. Première approche jeu du regard, de l'écoute, de l'adresse à l'autre. Mise en jeu de la prise de parole, individuelle (à commencer par la lecture) et collective (y compris à travers le travail de chœur).
<b>Cycle 2</b> <i>Enseignement des bases</i> De 1 à 2 ans	2h30 à 5h	Maîtrise du corps, son inscription dans l'espace et dans le temps. Maîtrise de la voix, parlée et chantée, la fonction poétique du langage à travers la diction, l'intonation, l'intention, du souffle jusqu'à la parole.
<b>Cycle 3</b> <i>Approfondissement des acquis</i> De 1 à 2 ans	5h à 10h	Capacité à concrétiser une présence sur le plateau et à partager cette présence sur scène avec d'autres partenaires. Capacité à toucher chaque spectateur dans son imagination, sa sensibilité, son intelligence à travers l'adresse à un public. Capacité à interpréter de mémoire et dans la durée un texte ou une séquence.

### **C.3 - Evaluation**

L'évaluation continue est privilégiée sur l'ensemble du parcours études. Une attestation d'études peut être délivrée à l'issue des Cycle 1 et 2.

A la fin du Cycle 3 et au terme d'un parcours complet (Cycle 1, 2 et 3) le certificat d'études théâtral (CET) peut être délivré par le biais d'une évaluation continue associée à une prestation présentée devant l'équipe pédagogique et deux jurys extérieurs.

### **C.4 - Atelier adultes**

Abordant l'acte de création comme la découverte de textes issus de répertoires classique et contemporain, l'atelier adultes s'adresse à tous, débutants ou confirmés souhaitant découvrir ou approfondir l'art dramatique par une pratique collective ouverte et ludique.

Durée : 2 heures hebdomadaires.

### **Acronymes usuels**

**CEM/CET** Certificat d'Etudes Musicales/Théâtrales

**CPES** Classe Préparatoires à l'Enseignement Supérieur

**CRDA** Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron

**DEM** Diplôme d'Etudes Musicales

**DNEM** Diplôme National d'Etudes Musicales

**FM** Formation Musicale

**MAC** Musiques Actuelles

**MAO** Musique Assistée par Ordinateur

**SNOP** Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre

**UE** Unité d'Enseignement